



HAL
open science

Unité du livre VII des Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse

Stavroula Kefallonitis

► **To cite this version:**

Stavroula Kefallonitis. Unité du livre VII des Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse. *Revue des études anciennes*, 2008, 110 (1), p. 195-214. hal-01464096

HAL Id: hal-01464096

<https://hal.science/hal-01464096>

Submitted on 12 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

UNITÉ DU LIVRE VII DES *ANTIQUITÉS ROMAINES* DE DENYS D'HALICARNASSE

Stavroula KEFALLONITIS*

Résumé. – La composition du livre VII des *Antiquités romaines*, qui porte sur trois consulats (de 493 à 490), est caractérisée par un ralentissement diégétique à la fois externe, intrinsèque et interne. Réservant près des deux tiers du livre à l'année 491, avec le procès du patricien Coriolan, Denys souligne l'importance de cette étape constitutionnelle. Il inscrit ainsi son propre discours d'historien dans une perspective agissante qui apparaît également à travers une seconde particularité du livre VII, le grand nombre de passages qui, s'écartant du récit chronologique, constituent un réseau d'« ingressions » dans la matière historique. Ces deux aspects structurels du livre VII révèlent les enjeux de l'écriture de l'histoire chez Denys.

Abstract. – The composition of the Book VII of « Roman Antiquities », dealing with three consulates (from 493 to 490), is characterized by a diegetic deceleration at the same time external, intrinsic and internal. Devoting nearly two thirds of the Book to the year 491, with the lawsuit against the patrician Coriolanus, Dionysius stresses the importance of this decisive constitutional stage. Thus Dionysius registers his own speech as a historian within an active perspective, which is also exposed through a second characteristic of the composition of Book VII, namely, the great number of passages which, while deviating from the chronological account of the facts, constitute a network of « ingressions » into the historical matter. Both structural aspects reveal what is at stake for Denys when writing history.

Mots-clefs. – Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, Coriolan, constitution mixte, digression.

* Docteur Université Paris-Sorbonne Paris IV – Professeur titulaire académie de Créteil.

Non enim excursus hic eius, sed opus ipsum est.
Pline le Jeune, *Lettres*, V, 6, 43.

De prime abord, la composition du livre VII des *Antiquités romaines*¹ semble ne réserver aucune surprise, puisqu'elle respecte la structure chronologique annalistique traditionnelle adoptée par Denys d'Halicarnasse dans cette somme historique. De même que le récit des temps de la royauté était rythmé par la succession des règnes, celui de la République est scandé par les consulats, de septembre à septembre, selon l'habitude des historiens de Rome. Denys signale chaque début d'année politique par la mention des deux consuls nommés. Ainsi le livre VII se trouve consacré à trois années des débuts de la République :

– chap. 1-19 : le consulat de Titus Geganius Macerinus et de Publius Minucius, de septembre 493² à septembre 492³, marqué par la pénurie de blé et par la *frumentatio* qui suivent la première sécession de la plèbe [récit au sein duquel est insérée l'histoire du tyran de Cumès Aristodème Malakos, chap. 3-11] ;

– chap. 20-67 : le consulat de Marcus Minucius Augurinus et d'Aulus Sempronius Atratinus, de septembre 492 à septembre 491⁴, dont l'événement principal est l'assignation en justice de Coriolan et sa condamnation à un exil perpétuel ;

– chap. 68-73 : le consulat de Quintus Sulpicius Camerinus et de Sergius Larcius Flavius, de septembre 491 à septembre 490⁵, marqué par l'*instauratio* des *Ludi Magni* à la suite de la visite de Titus Latinius au Sénat [récit au sein duquel est insérée une comparaison détaillée et systématique de la *pompa circensis* romaine avec les antiques pratiques grecques, chap. 70-73].

1. Le texte et la traduction du livre VII cités dans cet article se réfèrent à notre thèse de doctorat nouveau régime (soutenue en décembre 2004, sous la direction de J. JOUANNA, Université Paris-Sorbonne Paris IV), actuellement en cours de remaniement en vue de sa publication dans la Collection des Universités de France.

Cet article a bénéficié des conseils de Valérie Fromentin et de Sylvie Franchet d'Espèrey ; qu'elles en soient toutes deux chaleureusement remerciées. Ma gratitude va aussi à Denis Liégeois pour sa sagacité informatique.

2. Nous indiquons ici les dates varroniennes communément adoptées, celles de Denys étant postérieures de deux ans. Sur ce point, voir Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines. Introduction générale et Livre I*, V. FROMENTIN éd., Paris 1998, p. 43-44. C'est à cet ouvrage que sont empruntées toutes les citations et traductions du livre I dans le présent article.

3. A.R. VII, 1, 1 :

Τίτου δὲ Γεγανίου Μακερίνου καὶ Ποπλίου Μηνυκίου τὴν ὕπατον ἐξουσίαν παραλαμβάνοντων [...].

« Titus Geganius Macerinus et Publius Minucius ayant reçu le pouvoir consulaire [...]. »

4. A.R. VII, 20, 1 :

Οἱ δὲ μετ' αὐτοὺς ἀποδείχθέντες ὕπατοι Μάρκος Μηνύκιος Αὐγουρίνος καὶ Αὔλος Σεμπρόνιος Ἀτρατίνος δεύτερον καταστάντες ἐπὶ τὴν ἀρχήν [...].

« Les consuls désignés après eux, Marcus Minucius Augurinus et Aulus Sempronius Atratinus, installés pour la seconde fois à cette magistrature [...]. »

5. A.R. VII, 68, 1 :

Ὀλίγαις δ' ὕστερον ἡμέραις καθῆκε μὲν ὁ τῶν ἀρχαιρεσιῶν καιρὸς, ὕπατοι δ' ἀπεδείχθησαν ὑπὸ τοῦ δήμου Κόντος Σουλπίκιος Καμερίνος καὶ Σέργιος Λάρκιος Φλαύιος τὸ δεύτερον.

« Quelques jours plus tard arrivait le moment des élections des magistrats et furent désignés consuls par le peuple Quintus Sulpicius Camerinus et Sergius Larcius Flavius pour la seconde fois. »

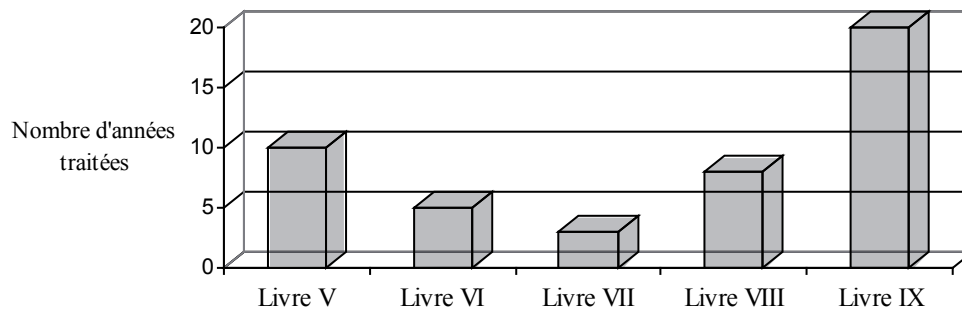
Or ce simple descriptif suffit à faire apparaître deux singularités de la composition du livre VII. D'une part, consacré à seulement trois consulats sans pour autant être de dimension inférieure aux autres livres des *Antiquités romaines*, cet ensemble se distingue par un ralentissement diégétique en comparaison du rythme du reste de l'œuvre. D'autre part, des passages extradiégétiques particulièrement longs sont insérés dans le récit strictement chronologique des faits. En étudiant ces deux aspects singuliers du livre VII, nous nous appliquerons ici à montrer ce que la structure de ce livre révèle du travail historique de Denys.

LE LIVRE VII, UN GOULET DE RALENTISSEMENT DIÉGÉTIQUE

Le ralentissement propre à la diégésis du livre VII peut être observé à trois niveaux :

- externe : le rythme narratif se ralentit à l'approche du livre VII, puis reprend de l'allure avec le livre VIII ;
- intrinsèque : le livre VII est lui-même le livre des *Antiquités romaines* consacré à la période la plus courte ;
- interne : près des deux tiers du texte sont consacrés à l'année 491.

Comparativement à l'allure narrative générale des *Antiquités romaines*, le livre VII semble constituer un goulet de ralentissement diégétique, puisqu'il apparaît qu'à son approche le récit décélère, puis reprend de la vitesse au fur et à mesure qu'il s'en éloigne.



Bien plus, un examen du contenu diachronique de chacun des onze premiers livres des *Antiquités romaines* parvenus jusqu'à nous et des fragments des livres XII à XX révèle que seul le livre VII concerne une période aussi brève que trois années. Le livre I⁶ retrace les cinq flux migratoires grecs qui, selon Denys, ont formé le futur peuple de Rome, et s'étend jusqu'à la fondation de la ville. Le livre II⁷ est consacré à la constitution et au règne de Romulus, ainsi qu'à celui de Numa Pompilius. Le livre III⁸ poursuit avec les règnes de Tullus Hostilius,

6. Voir *supra* n. 2.

7. J. SCHNÄBELE a publié (avec V. FROMENTIN) une traduction annotée de ce livre II aux Belles Lettres, dans la collection La roue à livres (*Denys d'Halicarnasse, Livres I et II, Les origines de Rome*, Paris 1990).

8. Denys d'Halicarnasse, *Les Antiquités romaines. Livre III*, J.-H. SAUTEL éd., Paris 1999.

Ancus Marcius et Tarquin l'Ancien. Le livre IV⁹ retrace les règnes de Servius Tullius et de Tarquin le Superbe. Le livre V¹⁰ décrit les débuts de la République, de 507 à 498 (dix années). Le livre VI¹¹ couvre les années 497 à 493 (cinq années) et se trouve essentiellement consacré à la première sécession de la plèbe. Le livre VIII¹² évoque l'exil, la trahison et la mort de Coriolan, puis le procès de Spurius Cassius, événements principaux des années 489 à 482 (huit années). Le livre IX¹³ présente les événements des années 481 à 462 (vingt années). Le livre X¹⁴ retrace les années 461 à 450 (douze années) et notamment les débuts du décemvirat. Ce que nous avons conservé du livre XI¹⁵ décrit les années 449 à 443 (sept années), les conséquences du décemvirat et la chute d'Appius Claudius. Les fragments des livres XII à XX¹⁶ offrent des éléments du récit de Denys sur les IV^e et III^e siècles de l'histoire de Rome (de 439 à 269 avant J.-C.) : la guerre opposant Rome à Véies (livres XII-XIII), les invasions gauloises (livres XIII-XIV), les trois guerres samnites (livres XV-XVIII) et la guerre contre Pyrrhus (livres XIX-XX). Au total, autant que nous puissions en juger d'après ce qui est parvenu jusqu'à nous des *Antiquités romaines*, le livre VII est donc bien la division consacrée à la période la plus brève.

Enfin, à une autre échelle, au sein même du livre VII, un phénomène similaire se produit avec les trois années racontées : l'année du milieu occupe plus de place à elle seule que les deux autres réunies. Cette troisième particularité de la composition du livre VII est intimement liée à la seconde, puisqu'elle en fournit une explication. Le récit du deuxième consulat occupe

9. *Édition, traduction et commentaire du livre IV des Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse*, thèse d'habilitation à diriger les recherches, V. ZUGMEYER-FROMENTIN, sous la direction de J. JOUANNA, Université Paris-Sorbonne Paris IV, décembre 1997.

10. *Édition critique, traduction et commentaire du livre V des Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse*, thèse de doctorat en préparation, É. VESSIER MONGALVY, sous la direction de V. FROMENTIN, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III.

11. L'édition, la traduction et le commentaire dans la Collection des Universités de France ont été confiés à J.-H. SAUTEL.

12. *Denys d'Halicarnasse, Les Antiquités romaines. Édition critique, traduction et commentaire du livre VIII*, thèse de doctorat, N. HAFFNER-MONLEAU, sous la direction de J. JOUANNA, Université Paris-Sorbonne Paris IV, décembre 1997.

13. *Denys d'Halicarnasse, livre IX des Antiquités romaines. Édition, traduction et commentaire*, thèse de doctorat, H. GODIN-OLIVIER, sous la direction de J. JOUANNA, Université Paris-Sorbonne Paris IV, décembre 1998.

14. *Édition, traduction et commentaire du livre X des Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse*, thèse de doctorat, M. LÉVY, sous la direction de J. JOUANNA, Université Paris-Sorbonne Paris IV, décembre 2005.

15. *Édition critique avec traduction française et commentaire du livre XI des Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse*, thèse de doctorat, J.-B. CLÉRIGUES, sous la direction de V. FROMENTIN, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, novembre 2007.

16. L'édition, la traduction et le commentaire dans la Collection des Universités de France ont été confiés à V. FROMENTIN. Une traduction française a été proposée, Denys d'Halicarnasse, *Rome et la conquête de l'Italie au IV^e et III^e s. avant J.-C.*, S. PITTIA éd., Paris 2002.

les chapitres 20 à 67, c'est-à-dire quarante-huit chapitres sur soixante-treize¹⁷ : l'outil informatique permet de dénombrer environ 33 000 signes pour le premier consulat, 77 500 pour le deuxième et 18 900 pour le dernier. Autrement dit, ce deuxième consulat occupe près des deux tiers du livre VII.

Trois types d'explication sont susceptibles de rendre compte de ce ralentissement narratif propre au livre VII :

- l'année 491 est présentée comme une étape décisive de l'histoire constitutionnelle de Rome ;
- les discours occupent une place importante au sein du livre VII ;
- le livre VII est l'occasion de démonstrations idéologiques de première importance pour la thèse de Denys.

IMPORTANCE DE L'ANNÉE 491

Si Denys accorde tant de place au procès de Coriolan, c'est qu'il s'agit à ses yeux d'un moment capital dans l'évolution du régime de la République. De fait, avec la première assignation en justice d'un patricien par la plèbe et sa condamnation, l'année 491 marque une étape majeure dans l'évolution de la *πολιτεία* romaine¹⁸ et son récit répond parfaitement à l'une des lignes directrices du projet des *Antiquités romaines*, celle qui consiste à décrire l'évolution des régimes politiques connus par Rome, comme Denys l'a indiqué lorsqu'il a défini la matière de son œuvre dans sa Préface¹⁹. C'est en défendant les principes d'une constitution mixte que le patricien Manius Valerius²⁰ finit par emporter la décision des sénateurs en faveur du procès. À la fois monarchique, aristocratique et démocratique, la constitution mixte²¹ consiste en un partage du pouvoir politique entre les trois groupes politiques que sont les consuls, héritiers des symboles de l'autorité monarchique, les sénateurs, représentants de l'autorité aristocratique, et les magistrats de la plèbe, porte-parole de l'autorité démocratique. En permettant au peuple d'assigner en justice un patricien et d'organiser le vote en comices tributes, les sénateurs cèdent une partie de leur pouvoir. Déterminer la position de cet événement

17. Aucune lacune majeure n'apparaît dans ce texte à la lumière de notre collation de l'ensemble des témoins à ce jour connus des traditions directe et indirecte du livre VII, voir *supra* n. 1.

18. Comme le souligne Denys dans sa conclusion sur ce deuxième consulat du livre VII (chap. 65).

19. *A.R.* I, 8, 2 :

[...] πολιτειῶν τε ἰδέας διέξειμι πάσας ὅσας ἐχρήσατο βασιλευομένη τε καὶ μετὰ τὴν κατάλυσιν τῶν μονάρχων, καὶ τίς ἦν αὐτῶν ἐκάστης ὁ κόσμος · [...].

« Je passe en revue tous les types de régime politique qu'a connus cette cité, sous la monarchie et après la chute des rois, et quelle était l'organisation respective de chacun d'eux. »

20. *A.R.* VII, 54-56.

21. Si l'on parle communément de « la République » à propos du régime politique de Rome durant la période qui va traditionnellement de 509, avec la chute des rois, à 27, avec l'avènement d'Auguste, l'*Vrbs* est loin d'avoir connu un seul régime politique durant cette période et encore moins une constitution qui pourrait être qualifiée de « républicaine » au sens où nous l'entendons aujourd'hui.

dans le processus d'instauration de la constitution mixte serait l'objet d'un autre exposé²² et le constat de l'importance capitale de cette année 491 dans l'évolution constitutionnelle du régime romain suffit à notre démonstration. En effet, le ralentissement narratif du livre VII trouve une explication claire dans l'importance accordée par Denys au procès de Coriolan comme à un événement capital dans l'instauration de la constitution mixte, clef de la concorde et de la grandeur de Rome.

LE POIDS DES DISCOURS

S'affirmant ainsi plus particulièrement à propos du procès de Coriolan, la décélération diégétique du livre VII fait une large place aux débats houleux qui marquèrent cet événement. Or cette caractéristique fut interprétée comme une faiblesse par M. Egger, auteur d'une étude sur Denys au début du xx^e siècle²³. À propos des *Antiquités romaines*, au terme d'une suite d'exemples tendant à démontrer « combien l'art de Denys est superficiel et frivole »²⁴, M. Egger évoquait les discours des livres VI et VII²⁵ : « Voilà bien des bavardages ; mais le modèle du genre, c'est l'épisode de Coriolan. La lutte de Coriolan contre la plèbe jusqu'à son départ pour l'exil, renfermée à peine en deux chapitres chez Tite-Live²⁶, en occupe chez Denys quarante-huit²⁷, et ces quarante-huit chapitres contiennent quinze discours qui en remplissent près des deux tiers. » S'il se faisait ainsi l'héritier d'une tradition critique qui dénigrait depuis longtemps l'œuvre historique de Denys au profit de celle de Tite-Live²⁸, M. Egger n'en relevait pas moins un des traits distinctifs du livre VII, à savoir la place qui y est faite aux longs discours ayant précédé et animé le procès de Coriolan. De fait, après l'importance du thème de la constitution mixte, cet aspect constitue un deuxième élément d'explication de la composition du livre VII. Avec les débuts de l'année 491, Denys saisit l'occasion de présenter en action les grands orateurs politiques des débuts de la République, ce qui donne lieu à un grand nombre de longs discours :

- Coriolan : chapitres 22-24 (4178 signes²⁹) ;
- Minucius : chapitres 28-32 (6268 signes) ;

22. Polybe a explicitement situé l'établissement de la constitution mixte « trente ans après le passage de Xerxès en Grèce » (VI, 11, 1 : ἀπὸ τῆς Ξέρξου διαβάσεως εἰς τὴν Ἑλλάδα τριάκοντα ἔτεσιν ὕστερον, selon R. WEIL, C. NICOLET éds., Paris 1977), soit vers 450, à l'époque du décemvirat, comme Cicéron (*La République*, II, 37-39). Le texte des *Antiquités romaines* parvenu jusqu'à nous ne livre pas de telles affirmations.

23. *Denys d'Halicarnasse, essai sur la critique littéraire et la rhétorique chez les Grecs au siècle d'Auguste*, Paris 1902.

24. *Ibid.*, p. 270.

25. *Ibid.*, p. 278.

26. Tite-Live II, 34-35.

27. *A.R.* VII, 20-67.

28. Sur la disgrâce des *Antiquités romaines* au XIX^e siècle et leur redécouverte au XX^e siècle, voir V. FROMENTIN, *op. cit.*, p. IX-XI ; A. GRANDAZZI, « Penser les origines de Rome », *BAGB* 2, 2007, p. 21-70, en part. p. 26-31.

29. Comme pour tous les nombres de signes indiqués dans cet article, les espaces ne sont pas compris. Toutefois une légère marge d'approximation doit être prise en compte à cause des signes de ponctuation.

- Decius : chapitres 40-46 (11 159 signes) ;
 - Appius Claudius : chapitres 48-53 (11 641 signes) ;
 - Manius Valerius : chapitres 55-56 (3668 signes).
- Soit un total de 36 914 signes et de dix-huit chapitres.

Si l'on ajoute à cela les insertions plus brèves de passages au discours direct³⁰ (au total, 4770 signes) et les paroles rapportées au discours indirect³¹ (au total, 8256 signes), on arrive à une somme de 49 940 signes, qui représente 64,4 % du texte consacré à l'année 491. De la sorte, alors que l'année 491 s'étire sur les deux tiers du livre VII, ce sont des discours qui occupent les deux tiers du texte consacré à cette année. Aussi le ralentissement narratif particulier au livre VII est-il principalement dû aux dimensions et à la fréquence des discours insérés dans le récit de l'année 491. Les débats relatifs à la mise en accusation et au procès de Coriolan avaient donc une importance de premier ordre aux yeux de l'auteur des *Antiquités romaines*.

UNE PERSPECTIVE IDÉOLOGIQUE

En mettant en scène de la sorte les deux camps s'affrontant derrière leurs orateurs, Denys souligne que c'est à ces joutes oratoires que les Romains doivent d'avoir préservé la *concordia ordinum*. De fait, les concessions faites à la plèbe à la suite de la sécession de 494 n'ont pas mis un terme à l'agitation politique. En 492 et en 491, les affrontements oratoires des tribuns et des sénateurs manquent à plusieurs reprises de laisser place à la violence physique³² et c'est seulement avec le procès de Coriolan que Rome semble retrouver un équilibre politique intérieur. Selon Denys, en mettant ainsi fin à un conflit interne particulièrement grave sans effusion de sang, les Romains prouvent leur grandeur politique, voire leur supériorité dans ce domaine sur les Grecs qui n'ont pas su éviter les conflits armés entre concitoyens³³. Cette

30. Passages moins longs au discours direct : 25, 4 (108 signes) ; 34, 1 (404 signes) ; 36, 3-4 (904 signes) ; 38, 3-4 (758 signes) ; 57, 1-2 (498 signes) ; 58, 1 (117 signes) ; 61, 2 (360 signes) ; 63 (1621 signes). Soit un total de 4770 signes.

31. Passages au discours indirect : 33, 3 (308 signes) ; 34, 3-4 (428 signes) ; 35, 2 (290 signes) ; 35, 3 (235 signes) ; 36, 1-2 (730 signes) ; 38, 1-2 (643 signes) ; 39, 2 (321 signes) ; 54 (2444 signes) ; 60 (1754 signes) ; 61, 1 (194 signes) ; 62, 1-2 (692 signes) ; 62, 3 (217 signes). Soit un total de 8256 signes.

32. A.R. VII, 15, 3-4 (montée du désordre sur le Forum) ; 16, 1-2 (les partisans des deux camps sont prêts à se battre) ; 25, 4 et 26 (l'affrontement manque de basculer dans la violence physique) ; 32, 3 (Minucius conclut son discours à la plèbe par : *Εἰ δὲ πεῖθουσιν ἡμῖν οὐ συγχωρήσετε εὐ ἴστε, ὅτι οὐδ' ἡμεῖς βιάζομενοις ὑμῖν εἴζομεν [...]* : « Et si vous ne cédez pas à nos efforts de persuasion, sachez bien que nous ne reculerons pas non plus devant vos violences [...]. ») ; 38, 3 (Minucius affirme sa volonté de préférer la parole à la violence) ; 42, 4 (rappel de la menace de violence) ; 44, 3-4 (selon Decius, si les sénateurs avaient soutenu Coriolan, l'affrontement civil aurait été inévitable) ; 46, 3 (selon Decius, en consentant au procès, les sénateurs évitent de « voter la guerre pour [Coriolan] », τὸν ὑπὲρ αὐτοῦ πόλεμον ψηφίσασθαι) ; 51, 2 (Appius Claudius rappelle les violences évitées) ; 53, 5 (Appius Claudius menace de violences futures).

33. A.R. VII, 66, 4-5. E. Noë, « Recherche su Dionigi d'Alicarnasso: la prima stasis a Roma e l'episodio di Coriolano » dans *Ricerche di storiografia greca di età Romana* I, Pise 1979, p. 23-29, 80.

affirmation s'inscrit dans la perspective idéologique du projet dionysien de réconciliation entre Grecs et Romains³⁴ : en montrant à son lecteur grec la grandeur politique de la République, il s'applique à le convaincre d'accepter le citoyen romain comme un compatriote honorable.

Enfin, parce qu'ils résolvent les antagonismes qui menacent la concorde de la cité, non seulement les discours prennent une dimension préventive, en permettant d'éviter la violence, mais ils révèlent aussi une efficacité réelle sur le cours de l'histoire³⁵. C'est pourquoi, à la fin du chapitre 66, Denys évoque une de ses convictions d'historien, à savoir que rapporter les discours qui ont fait l'histoire de Rome n'a pas moins d'importance que de faire le récit de ses guerres³⁶. Dans sa préface, il se proposait déjà d'évoquer les dissensions internes aussi bien que les guerres étrangères, les premières permettant la restitution de discours politiques, alors que les secondes donnent lieu à des descriptions de combats³⁷. Or le propos de Denys est ici plus polémique, puisqu'il dénonce les historiens qui décrivent minutieusement tous les détails d'une bataille, tout en se contentant de mentionner les crises de politique intérieure³⁸.

34. Sur l'idée que les *Antiquités romaines* participent d'un projet de réconciliation des Grecs avec les Romains, voir Denys d'Halicarnasse, *Thucydide – Seconde lettre à Ammée*, G. AUJAC éd., Paris 1991, p. 30 ; V. FROMENTIN, *op. cit.*, p. XXXIV et « Les historiens grecs et Rome », *Bulletin de l'ARELABor* 73, 2003, p. 88 (art. en ligne : <http://www.arelabor.asso.fr/histrome.htm>).

35. Cette efficacité s'exerce sur une très longue période, qui va de la constitution de Romulus jusqu'au tribunat de C. Gracchus et durant laquelle Rome ne connaît pas d'affrontements fratricides. *A.R.* II, 11, 2-3 (selon la trad. de J. SCHNÄBELE, voir réf. *supra* n. 7) : « Les règlements établis par Romulus firent ainsi naître entre les Romains une entente si solide que durant six cent trente ans, ils n'en vinrent jamais à verser le sang ni à s'assassiner les uns les autres, malgré le nombre et l'importance des conflits qui éclatèrent entre le peuple et les magistrats pour la direction de l'État, comme il arrive d'ordinaire dans les cités, qu'elles soient grandes ou petites. Les Romains, eux, usant de la persuasion, se donnant mutuellement des conseils, cédaient sur un point mais obtenaient gain de cause sur un autre – les adversaires cédant chacun à leur tour – et liquidaient leur grief comme il convient à des concitoyens. »

36. Cette conception de la parole comme facteur historique est une idée répandue chez les auteurs grecs, voir P. PÉDECH (*La Méthode historique de Polybe*, Paris 1964, p. 254) qui cite Thuc., I, 22, 1-2 ; Platon, *Timée*, 19c ; Éphore, *F.Gr.Hist.*, 70 F 9 ; Théopompe, *F.Gr.Hist.*, 115 F 342 ; Polybe XIV, 1a 3 ; Denys, *Thucydide*, 16. Voir aussi V. FROMENTIN, *op. cit.*, p. XLIII-XLIV (n. 175, en part.).

37. *A.R.* I, 8, 2 :

[...] ἀφηγοῦμαι δὲ τούτῳ τε ὀθνείους πολέμους τῆς πόλεως ἅπαντας οὓς ἐν ἐκείνοις τοῖς χρόνοις ἐπολέμησε καὶ τὰς ἐμφυλίους στάσεις ὅποσας ἐστασίασεν, ἐξ οἷων αἰτιῶν ἐγένοντο καὶ δι' οἷων τρόπων τε καὶ λόγων κατελύθησαν · [...].

« Je raconte en détail aussi bien toutes les guerres étrangères qu'a menées la cité pendant cette période que toutes les dissensions internes qui l'ont agitée, en montrant de quelles causes elles prirent naissance et par quels comportements et quels discours elles furent résolues. [...] »

38. *A.R.* VII, 66, 3 :

Θαυμάσαμεν δ' ἂν, εἴ τινες τὰς ἐν τοῖς πολέμοις πράξεις ἀκριβῶς οἴονται δεῖν ἀναγράφειν, καὶ περὶ μίαν ἔστιν ὅτε μάχην πολλοὺς ἀναλίσκουσι λόγους, τόπων τε φύσεις καὶ ὀπλισμῶν ἰδιότητος καὶ τάξεων τρόπους καὶ στρατηγῶν παρακλήσεις καὶ τὰ ἄλλα διεξιόντες ὅσα τῆς νίκης αἷτια τοῖς ἑτέροις ἐγένετο, πολιτικὰς δὲ κινήσεις καὶ στάσεις ἀναγράφοντες οὐκ οἴονται δεῖν ἀπαγγέλλειν τοὺς λόγους, δι' ὧν αἱ παράδοξοι καὶ θαυμασταὶ πράξεις ἐπετελέσθησαν.

« J'aimerais dire mon étonnement que certains croient nécessaire de noter les faits de guerre avec précision et dépensent parfois beaucoup de mots pour évoquer une seule bataille, exposant la nature des terrains, les particularités d'armement, les façons dont les troupes étaient disposées, les exhortations des

Sa démonstration est motivée par le souhait de se faire comprendre de son lecteur, mais aussi par la volonté de souligner l'importance souvent négligée des discours en tant que facteurs historiques à part entière³⁹, ce dont les événements rapportés dans le livre VII offrent justement une parfaite illustration⁴⁰.

À la lumière des idées avancées par Denys sur l'enchaînement des événements décrits et l'importance du rôle qu'y joue la parole, il apparaît que son propre discours d'historien s'inscrit aussi dans une perspective dynamique et agissante, projet tout particulièrement sensible dans le livre VII à travers les spécificités de sa composition. Comme les orateurs de 491 rappellent à leurs concitoyens les expériences et les exemples du passé pour les conduire vers un avenir meilleur, Denys livre à ses lecteurs grecs et romains le résultat de ses recherches en vue d'une réconciliation des deux peuples⁴¹ : de même que prononcer un discours, c'est agir, de même, écrire l'histoire, c'est agir. De fait, avec la résolution pacifique des affrontements de 491, le livre VII illustre d'un côté la façon dont les discours des anciens Romains ont eu une influence décisive sur le cours de l'histoire, et révèle de l'autre une écriture qui se conçoit elle-même comme action. Ainsi, tel Manius Valerius réconciliant patriciens et plébéiens par ses paroles en 491, Denys raconte le passé à ses lecteurs grecs et romains, les persuade de leur parenté et leur offre les moyens de se réconcilier pacifiquement pour désormais vivre dans la concorde.

UN GRAND NOMBRE DE DÉTOURS CHRONOLOGIQUES

Cette dimension agissante de la parole de l'historien que revendique Denys apparaît encore plus clairement à la lumière d'une analyse du second trait distinctif de la structure du livre VII que nous avons relevé, à savoir la présence de passages s'écartant longuement du récit proprement chronologique des faits :

- 1) les raisons de la pénurie de blé de 492 (chap. 1, 1-2),
- 2) un exposé critique de Denys sur les méthodes des historiens en matière de datation (chap. 1, 5-6),
- 3) l'histoire d'Aristodème Malakos, tyran de Cumes (chap. 2, 5 à 11, 4),
- 4) les raisons de l'hostilité de Coriolan à la plèbe (chap. 21, 2),
- 5) une présentation détaillée du système de vote des comices centuriates (chap. 59, 2-8),
- 6) une réflexion de Denys sur les conséquences du procès de Coriolan (chap. 65, 1-5),
- 7) une explication par Denys de la place accordée à l'année 491, suivie d'un développement sur l'importance des discours pour la préservation de la *concordia ordinum* (chap. 66, 1-5),
- 8) une comparaison des *Ludi Magni* avec les textes d'Homère, destinée à donner la meilleure preuve de la parenté unissant Grecs et Romains (chap. 70, 1 à 73, 5).

généraux et tous les autres éléments qui ont contribué à la victoire des uns ou des autres, tandis que lorsqu'ils notent des troubles et des dissensions civils, ils considèrent qu'il n'est pas nécessaire de rapporter les discours à cause desquels ces actions inattendues et étonnantes ont été accomplies. »

39. Ces arguments sont repris et développés au début du livre XI (1, 3-6).

40. Sur ce thème des discours mettant fin aux conflits, voir *A.R.* I, 8, 2 et VIII, 6.

41. Voir *supra* n. 34.

Passage	Nombre de signes (espaces non compris)	Proportion (par rapport au livre VII)
1 VII, 1, 1-2	649	0,5 %
<p><i>Ce qui précède : la famine de 492.</i> <i>Contenu du passage : les raisons de la famine de 492, à savoir la sécession de 494 et l'abandon des terres.</i> <i>Ce qui suit : la frumentatio de 492.</i></p>		
2 VII, 1, 5-6	959	0,8 %
<p><i>Ce qui précède : relevée à propos de l'envoi d'une ambassade en Sicile, une erreur fréquente au sujet de l'identité du tyran de Syracuse en 492.</i> <i>Contenu du passage : une critique des erreurs de chronologie dans les ouvrages historiques.</i> <i>Ce qui suit : le déroulement de l'ambassade en Sicile.</i></p>		
3 VII, 2, 5 à 11, 4	15 688	12,4 %
<p><i>Ce qui précède : les ambassadeurs romains à Cumès sont mis en accusation par les compagnons de Tarquin qui demandent au tyran Aristodème Malakos d'arbitrer le conflit.</i> <i>Contenu du passage : la carrière d'Aristodème Malakos de 524 jusqu'à sa fin, dans les années 480.</i> <i>Ce qui suit : la demande d'arbitrage faite à Aristodème par les compagnons de Tarquin.</i></p>		
4 VII, 21, 2	324	0,2 %
<p><i>Ce qui précède : la haine affichée de Coriolan envers la plèbe.</i> <i>Contenu du passage : les raisons de l'animosité de Coriolan envers la plèbe, à savoir l'opposition de cette dernière à son élection comme consul.</i> <i>Ce qui suit : la colère ouvertement affirmée par Coriolan contre la plèbe.</i></p>		
5 VII, 59, 2-8	2424	1,9 %
<p><i>Ce qui précède : l'organisation du vote de la sentence de Coriolan par les comices tributes.</i> <i>Contenu du passage : le fonctionnement des comices centuriates.</i> <i>Ce qui suit : la préférence des partisans de Coriolan pour un vote par les comices centuriates.</i></p>		
6 VII, 65, 1-5	1980	1,6 %
<p><i>Ce qui précède : la condamnation de Coriolan.</i> <i>Contenu du passage : conclusion sur la sentence du procès de Coriolan et ses conséquences politiques à long terme.</i> <i>Ce qui suit : conclusions sur le récit de l'année 491.</i></p>		
7 VII, 66, 1-5	2016	1,6 %
<p><i>Ce qui précède : conclusion sur la sentence du procès de Coriolan.</i> <i>Contenu du passage : explication par Denys de l'importance accordée à l'année 491 dans son récit.</i> <i>Ce qui suit : fin du procès et dispersion de la foule.</i></p>		
8 VII, 70, 1 à 73, 5	12 202	9,6 %
<p><i>Ce qui précède : le récit de Titus Latinius transmettant l'ordre d'instauratio des Ludi Magni fait à lui en rêve par Jupiter.</i> <i>Contenu du passage : description des Ludi Magni et rapprochements avec des coutumes grecques décrites par Homère, preuves de l'ascendance hellène des Romains.</i> <i>Suite du passage : décision de l'instauratio prise par le gouvernement romain.</i></p>		
Au total	36 242	28,6 %

Ces passages, qui se distinguent par le fait qu'ils ne concernent pas directement ou explicitement l'action en cours, sont nombreux. Il semble que sans eux le récit de l'action serait tout à fait compréhensible. Au contraire, ils paraissent l'interrompre ou le ralentir. Cette distinction entre deux niveaux de récit apparaît très nettement du point de vue philologique dans les *excerpta* des *Antiquités romaines* qui nous sont parvenus. De fait, aucun de ces passages n'a été retenu dans le recueil conservé au Mont Athos⁴². L'auteur de cette épitomè a concentré son intérêt sur les événements politiques de l'année 491 et sur la conclusion du procès de Coriolan. À l'inverse, les *excerpta* de la Bibliothèque de Milan⁴³ accordent une large place à l'histoire d'Aristodème et aux *Ludi Magni*.

CLASSEMENT DE CES PASSAGES AU MOYEN DES CONNECTEURS DISCURSIFS

Comment définir ces différents passages ? Les formules ou les connecteurs discursifs au moyen desquels Denys a choisi de les introduire ou de les clore dénotent au moins trois catégories différentes.

Pour une première catégorie de passages, aucun marquage textuel autre que les déictiques n'indiquant précisément le point de débrayage diégétique, les limites du décrochage puis du retour à l'action principale se fondent dans le récit historique.

Passage 6 (VII, 65, 1-5) :

– *incipit* : (VII, 65, 1) Καὶ ἀπ' ἐκείνου τοῦ χρόνου [...] ⁴⁴.

– *explicit* : (VII, 66, 1) Ἡ μὲν δὴ πρώτη Ῥωμαίοις ἐμπεσοῦσα μετὰ τὴν ἐκβολὴν τῶν βασιλέων στάσις ἔσχε τοιούτας αἰτίας καὶ εἰς τοῦτο κατέσκηψε τὸ τέλος [...] ⁴⁵.

Passage 7 (VII, 66, 1-5) :

– *incipit* (VII, 66, 1) : [...] ἐμήκυνα δὲ τὸν ὑπὲρ αὐτῶν λόγον [...] ⁴⁶.

– *explicit* (VII, 67, 1) : Τότε δ' οὖν τῆς δίκης τοῦτο λαβούσης τὸ τέλος [...] ⁴⁷.

Dans le cas d'un deuxième groupe de passages, une nouvelle catégorie de marquages introductifs et conclusifs s'ajoute avec l'utilisation de particules et d'adverbes de liaison, qui constituent des *incipit* et des *explicit* toujours discrets, mais néanmoins clairs.

Passage 1 (VII, 1, 1-3) :

– *incipit* : (VII, 1, 1) Ὁ μὲν γὰρ δῆμος ἀπέστη τῶν πατρικίων [...] ⁴⁸.

– *explicit* : retour sans transition au récit principal.

42. *Athous Iviron* 165, Lampros 4285.

43. *Ambrosiani* Q 13 sup. et A 80 sup.

44. « Et c'est à partir de ce moment que [...] »

45. « La première sédition qui s'abattit sur les Romains après l'expulsion des rois eut donc en substance ces causes et aboutit à cette fin [...] »

46. « [...] or j'ai prolongé mon récit sur ces événements [...] »

47. « Aussi, le procès ayant alors trouvé cette issue [...] »

48. « De fait, la plèbe avait fait sécession [ἀπέστη : *aoriste exprimant l'antériorité*] des patriciens [...] »

Passage 2 (VII, 1, 4-6) :

- *incipit* : (VII, 1, 5) Ἡ μὲν γὰρ εἰς Σικελίαν ἀποδειχθεῖσα πρεσβεία [...] ⁴⁹.
- *explicit* : (VII, 2, 1) Οἱ μὲν οὖν ἐπὶ Σικελίας πλέοντες [...] ⁵⁰.

Passage 4 (VII, 21, 2) :

- *incipit* : (VII, 21, 2) Ὑπατεῖαν γὰρ αὐτῷ μετιόντι [...] ⁵¹.
- *explicit* : (VII, 21, 3) Ταύτης τ' οὖν τῆς ὕβρεως ὀργῆ ἐπαρθεῖς [...] ⁵².

Passage 5 (VII, 59, 2-8) :

- *incipit* : (VII, 59, 2) Ἐν γὰρ τοῖς πρότερον χρόνοις [...] ⁵³.
- *explicit* : (VII, 59, 9) Οἱ μὲν οὖν συναγωνιζόμενοι Μαρκίῳ ταύτην ἠξίουσαν καλεῖν τὴν ἀπὸ τῶν τιμημάτων ἐκκλησίαν [...] ⁵⁴.

Enfin, deux passages sont très nettement distingués par Denys comme des écarts par rapport au récit et forment une troisième catégorie.

Passage 3 (VII, 2, 5 à 11, 4) :

- *incipit* : (VII, 2, 5) Ἀφορμαῖς δὲ τῆς τυραννίδος ὁποῖαις ἐχρήσατο καὶ τίνας ἦλθεν ἐπ' αὐτὴν ὁδοὺς καὶ πῶς διώκησε τὰ κατὰ τὴν ἀρχὴν καταστροφῆς θ' ὁποῖας ἔτυχεν, οὐκ ἄκαιρον εἶναι δοκῶ μικρὸν ἐπιστήσας τὴν Ῥωμαϊκὴν διήγησιν κεφαλαιωδῶς διεξελεῖν ⁵⁵.
- *explicit* : (VII, 12, 1) Ἐπὶ τοῦτον δὴ τὸν Ἀριστόδημον ἔτος ὁμοῦ τι τεσσαρεσκαίδέκατον ἤδη τυραννοῦντα Κύμης οἱ σὺν Ταρκυνίῳ φυγάδες καθιστάμενοι τὴν κατὰ τῆς πατρίδος ἐβούλοντο συντελέσασθαι δίκην ⁵⁶.

49. « De fait, l'ambassade désignée pour la Sicile [...] »

50. « Donc les ambassadeurs naviguant vers la Sicile [...] »

51. « De fait, alors qu'il brigait le consulat [...] »

52. « Excité par la colère que lui avait donc inspirée cet outrage [...] »

53. « De fait, auparavant [...] »

54. « Les partisans de Marcius demandaient donc de convoquer cette assemblée établie selon l'estimation de la fortune [...] »

55. « En ce qui concerne les circonstances qui lui permirent de conquérir la tyrannie et les voies par lesquelles il l'atteignit, ainsi que la façon dont il administra ce qui était sous son pouvoir et le genre de fin qu'il connut, il me semble qu'il n'est pas inopportun d'interrompre un peu ce récit sur Rome pour en faire sommairement l'exposé. »

56. « Se présentant donc devant cet Aristodème, alors qu'il était tyran de Cumes depuis déjà quasiment quatorze ans, ceux qui avaient fui avec Tarquin voulaient qu'il leur rendît justice dans le litige qui les opposait à leur patrie. »

Passage 8 (VII, 70, 1 à 73, 5) :

– *incipit* : (VII, 70, 1) Ἐπεὶ δὲ κατὰ τοῦτο γέγονα τῆς ἱστορίας τὸ μέρος, οὐκ οἴομαι δεῖν τὰ περὶ τὴν ἑορτὴν ἐπιτελούμενα ὑπ' αὐτῶν παρελθεῖν, οὐχ ἵνα μοι χαριεστέρα γένηται προσθήκας λαβοῦσα θεατρικὰς καὶ λόγους ἀνθηροτέρους ἢ διήγησις, ἀλλ' ἵνα τῶν ἀναγκαίων τι πιστώσῃται πραγμάτων, ὅτι τὰ συνοικίσαντα ἔθνη τὴν Ῥωμαίων πόλιν Ἑλληνικὰ ἦν ἐκ τῶν ἐπιφανεστάτων ἀποικισθέντα τόπων, ἀλλ' οὐχ ὡσπερ ἔνιοι νομίζουσι βάρβαρα καὶ ἀνέστια [...] ⁵⁷.

– *explicit* : (VII, 73, 5) Καιρὸς δ' ἐπὶ τὴν ἀπολειπομένην διήγησιν ἐπανάγειν ⁵⁸.

DEUX CRITÈRES DE CLASSEMENT : L'EMPLACEMENT ET LA TAILLE DU PASSAGE

Les différences qui séparent ces trois catégories de connecteurs discursifs nous semblent traduire l'importance de deux éléments de définition des passages relevés, à savoir d'une part leur emplacement et d'autre part leur taille.

Le critère de l'emplacement apparaît nettement dans le cas de la première catégorie (passages 6 et 7), qui se définit par l'absence de signalisation distincte des seuils des séquences identifiées. De fait, les passages 6 et 7 sont les seuls à être situés à une charnière narrative, plus précisément à la fin d'une partie du récit, puisqu'ils viennent conclure l'année 491 et laissent place au consulat suivant. La discrétion des marqueurs répond à la particularité de l'emplacement occupé par ces passages : situés à une articulation chronologique du récit, ils se calent aisément dans l'espace d'une respiration diégétique, marquant seulement le début ou la fin d'un épisode narratif, sans que leur intrusion nécessite plus de précautions.

Le critère de la taille se manifeste avec les deux autres catégories. La deuxième catégorie identifiée (passages 1, 2, 4, 5) comprend les détours les moins complexes, bornés par de simples mots de liaison. Il s'agit seulement de notes explicatives concernant un point précis de l'action en cours. L'*incipit* s'appuie sur un simple γάρ, tandis que l'action reprend son élan avec la conjonction οὖν. À l'inverse, dans le troisième cas (passages 3 et 8), il s'agit de deux excursus exceptionnellement abondants, dont les marquages sont de ce fait à la fois développés et explicites. Il est indispensable de guider le lecteur qui, sans ces bornes diégétiques, se trouverait désorienté par des détours aussi longs. Ainsi, avec l'histoire d'Aristodème (passage 3) et la description des *Ludi Magni* (passage 8), c'est l'épineuse problématique de la digression qui s'impose.

57. « Mais puisque j'en suis désormais à ce point de mon histoire, je crois qu'il ne faut pas omettre de parler des rituels que les Romains accomplissent lors de cette fête, non pas pour que mon récit devienne plus agréable une fois paré de développements théâtraux et de discours fleuris, mais afin d'établir la crédibilité de l'un des points d'histoire les plus importants, à savoir que les peuples qui ont concouru à la fondation de la ville de Rome étaient des Grecs qui avaient quitté les lieux les plus connus pour fonder une colonie, et non des peuples barbares et vagabonds, comme certains le croient [...] »

58. « Mais il est temps de revenir au discours laissé de côté. »

LA PROBLÉMATIQUE DE LA DIGRESSION

Si les passages distingués s'insèrent comme des « sorte[s] de boucle[s] appendue[s] au tracé rectiligne du discours »⁵⁹ qui, une fois leur volute tracée, laissent l'action reprendre depuis le point où elle avait été interrompue, il est nécessaire de s'interroger sur leur statut diégétique. L'abondance de ces passages doit-elle faire considérer le livre VII comme un écrit éclaté, un texte centrifuge, contredisant ainsi le propos de Denys qui va dans le sens d'un recentrage incessant sur sa thèse⁶⁰ ?

Une étude des points du récit chronologique d'où s'élance l'incipit et où revient l'explicit, départ et terme de l'escapade, donne des éléments de réponse en accord avec l'analyse des connecteurs discursifs qui précède. En effet, sauf en ce qui concerne les passages 3 et 8 (catégorie 3), le moteur de l'embarquée diégétique prend les formes suivantes dans tous les autres cas (passages 1, 2, 4, 5, 6, 7 = catégories 1 et 2) :

– un élément du récit qui nécessite une explication (la pénurie de blé pour le passage 1 ; la haine ostentatoire de Coriolan envers la plèbe pour le passage 4 ; le choix d'un vote par comices curiates pour le passage 5) ;

– un point qui suscite un commentaire ou une réflexion de l'historien (l'erreur fréquente sur l'identité du tyran de Syracuse en 492 pour le passage 2 ; les conséquences de la mise en accusation du patricien Coriolan pour le passage 6 ; la préservation de la *concordia ordinum* en 491 pour le passage 7).

FONCTIONS DES DEUX PREMIÈRES CATÉGORIES : CLARTÉ ET PERSUASION

Ces écarts diégétiques trouvent la raison de leur présence dans l'exigence de clarté et de persuasion propre à Denys. Ils pourraient être comparés aux notes de bas de page d'une édition moderne. Dans le chapitre 66, Denys affirme que l'évocation d'un fait historique surprenant doit être accompagnée de nombreuses explications, afin que le lecteur en saisisse les origines et ne remette pas en question les événements rapportés par l'auteur. Il souligne qu'outre son évidente fonction explicative, l'exposé des causes d'un événement extraordinaire est d'abord un argument de persuasion du lecteur qui, sans cela, pourrait à juste titre douter des faits rapportés et remettre en question la véracité du récit historique.

Aussi la recherche et l'exposé précis des causes apparaissent-ils comme des tâches essentielles du travail d'historien tel que le conçoit Denys⁶¹. Ces exigences sont d'autant plus importantes dans les *Antiquités romaines* qu'il s'agit d'un texte concernant une période déjà

59. Définition traditionnelle de la « digression » selon F. DESBORDES, « De la littérature comme digression. Notes sur les *Métamorphoses* d'Apulée » dans *Questions de sens : Homère, Eschyle, Sophocle, Aristote, Virgile, Apulée, Clément. Études de littérature ancienne* 2, Paris 1982, p. 32.

60. Voir A.R. VII, 70, 1 (cité et traduit *supra*, n. 57).

61. Voir V. FROMENTIN, *op. cit.*, p. XXXVIII n. 140 et 141.

très lointaine pour Denys et d'un récit adressé à un lecteur grec sans doute mal informé sur les origines de Rome et donc potentiellement dubitatif⁶². Ces passages surgissent aux moments où le récit appelle une explication probante d'un élément ou du déroulement de l'action.

Présente dans le choix de la matière et de la disposition (πραγματικὸν μέρος) du livre VII, cette exigence explicative se retrouve dans le style (λεκτικὸν μέρος) de Denys⁶³, avec l'accumulation de participes en début de phrase, destinés à indiquer toutes les circonstances d'une action, ou la fréquence des parenthèses explicatives introduites par γάρ⁶⁴. Ce souci de clarté rappelle les reproches adressés par Denys à Thucydide⁶⁵ qui, selon lui, pour concentrer plusieurs idées dans une expression la plus brève possible, touche à l'obscurité.

PARTICULARITÉS EXTRADIÉGÉTIQUES DES DEUX SÉQUENCES LES PLUS LONGUES

Si ces séquences explicatives ou justificatrices ne sont pas clairement définies comme des digressions⁶⁶, les séquences 3 et 8 sont en revanche nettement distinguées comme des passages extradiégétiques par leurs incipit et explicit⁶⁷. Or ce sont précisément non seulement

62. La fonction de πίστις des ralentissements du récit ou des parenthèses dans le récit est affirmée par Denys à propos de la place accordée à l'année 491 (chap. 66, 2), ainsi qu'au sujet de l'excursus sur le déroulement des *Ludi Magni* (chap. 70, 1-3 et 71, 1).

63. Sur cette distinction dionysienne entre πραγματικὸν μέρος et λεκτικὸν μέρος, voir G. AUJAC, *op. cit.*, p. 11-13.

64. Voir V. FROMENTIN, *op. cit.*, p. XCVII n. 367. Voir aussi « l'infime de la digression » tel qu'il a été défini par R. SABRY, *Stratégies discursives : digression, transition, suspens*, Paris 1992, p. 67.

65. *Thucydide*, 24, 10 :

Ἐκδηλότατα δὲ αὐτοῦ καὶ χαρακτηριστικώτατά ἐστι τό τε πειρᾶσθαι δι' ἐλαχίστων ὀνομάτων πλεῖστα σημαίνειν πράγματα καὶ πολλὰ συντιθέναι νοήματα εἰς ἓν, καὶ <τὸ> ἔτι προσδεχόμενόν τι τὸν ἄκροατὴν ἀκούσεσθαι καταλιπεῖν ὑφ' ὧν ἀσαφὲς γίνεται τὸ βραχὺ.

« Mais ce qui saute le plus aux yeux chez lui [Thucydide], ce qui le caractérise le plus, c'est l'effort qu'il fait pour signifier beaucoup de choses en peu de mots, pour contracter beaucoup d'idées en une, et aussi pour laisser toujours l'auditeur dans l'expectative d'une explication supplémentaire, ce qui fait que la brièveté devient obscurité. » (édition et traduction de G. AUJAC, Paris 1991)

66. Sur la difficulté de faire la différence entre narration, description et commentaire, voir G. GENETTE, *Nouveau discours du récit*, Paris 1983, p. 25. En l'absence d'une distinction nette entre ces différents aspects possibles de la digression, nous admettons avec A. DÉRUELLE (*Balzac et la digression. Une nouvelle prose romanesque*, Saint-Cyr-sur-Loire 2004, p. 12) que « toute définition de la digression par le contenu ou la nature de la séquence est vouée à l'échec ».

67. Denys utilise la métaphore du détour avec διεξελεθεῖν (chap. 2, 5) et ἐπὶ τὴν ἀπολειπομένην διήγησιν ἐπανάγειν (chap. 73, 5). Ces deux séquences répondent à la définition moderne de la digression et de ses métaphores comme métalèxes performatifs proposée par R. SABRY (*op. cit.*, p. 191 : « Nous partons d'une hypothèse simple : est digression ce qui se signale comme tel. Si l'on fait la part de la tautologie, reste, irréductible, la présence d'une signalisation. La digression ne se laisse en effet saisir que dans l'exubérance de son autodésignation. ») et reprise par M. LAUGAA (« Identifier la digression » dans N. PIÉGAY-GROS, *La Digression, Textuel* 28, 1994, p. 111 : « une force illocutoire est à l'œuvre dans le mot *Digression* ») et A. DÉRUELLE (*op. cit.*, p. 12-13 : « La digression se

les passages les plus longs⁶⁸, mais aussi ceux dont il est le moins facile de comprendre les raisons de la localisation dans le récit et qui, semble-t-il, auraient tout aussi bien pu être placés ailleurs :

- l'exkursus sur Aristodème, retraçant toute sa carrière, aurait pu se trouver dans le livre V, où le récit annalistique évoque l'année 524 et la bataille d'Aricie,
- quant à la description des *Ludi Magni*, Denys y faisait une allusion dès la fin du livre I⁶⁹.

Ce statut particulier peut être attribué à la nature singulière des sources parcellaires⁷⁰ utilisées par Denys pour cette histoire des origines de Rome qui faisait de lui un antiquisant en son temps : l'apparente autonomie des séquences pourrait résulter du caractère fragmentaire ou disparate des sources de Denys. Cependant, à la lumière d'une analyse des liens structurels unissant ces passages au reste de l'œuvre, cette première hypothèse d'un facteur objectif scientifique s'efface rapidement derrière la certitude d'une motivation subjective : la présence chronologiquement ou narrativement décalée de ces séquences résulte d'un choix réfléchi de l'historien. En effet, dans un cas comme dans l'autre, la confrontation des séquences 3 et 8 avec les passages dans lesquels elles auraient pu être insérées révèle que leur présence au sein du livre VII procède d'un dessein précis de l'auteur.

UNE COMPOSITION SYMPHONIQUE

Pour ce qui est de l'histoire d'Aristodème (passage 3), Denys n'a besoin que d'une allusion au siège de Rome, puisqu'il ne suit pas ici l'ordre annalistique, mais qu'il opère un retour en arrière, revenant sur une période déjà traitée au début du livre V. À l'inverse, il développe le récit du siège d'Aricie, qui était tout juste mentionné dans le livre V⁷¹. La composition des récits proposés dans le livre V et le livre VII s'équilibre dans une symétrie narrative parfaite : dans le livre V, c'est du siège de Rome qu'il est question et celui d'Aricie ne fait l'objet que de quelques lignes ; dans le livre VII, il s'agit d'Aricie et Denys se contente d'une rapide allusion à la paix conclue entre Rome et Porsenna. Cette composition témoigne d'un souci d'économie

défini donc comme une *séquence* textuelle programmant un *effet de longueur* à la lecture, signalée par la présence d'un *métadiscours* (plus ou moins développé) jouant le rôle d'une *cheville démarcative* qui souligne l'*écart* par rapport à la trame narrative. »).

68. À eux deux, les passages 3 et 8 représentent un cinquième du livre VII.

69. *A.R.* I, 90, 2. Voir *infra* note 74.

70. Ces passages sont en effet abondamment cités dans les recueils de fragments d'historiens grecs et romains de H. PETER, F. JACOBY et M. CHASSIGNET.

71. *A.R.* V, 36, 1 :

Οἱ δὲ τὸν τέταρτον ἐνιαυτὸν ἄρξαντες ὕπατοι Σπώριος Λάρκιος καὶ Τίτος Ἑρμίνιος ἄνευ πολέμου τὴν ἀρχὴν διετέλεσαν. Ἐπὶ τούτων Ἄρρος ὁ Πορσίνου τοῦ Τυρρηγῶν βασιλέως υἱὸς τὴν Ἀρικηνῶν πόλιν δεύτερον ἔτος ἤδη πολιορκῶν ἐτελεύτησεν. (C. JACOBY, Leipzig 1888).

« Les consuls en place durant la quatrième année, Spurius Larcius et Titus Herminius, achevèrent leur magistrature sans guerre. Sous leur consulat, Arruns, le fils de Porsenna, le roi des Tyrrhéniens, mourut alors qu'il faisait le siège d'Aricie pour la seconde année. » [notre traduction]

générale des *Antiquités Romaines*, Denys organisant chaque partie selon une appréhension symphonique de son œuvre. Le livre V présente en quelques lignes un siège qui a duré deux ans sans plus de détails que la mention de la mort d'Arruns. Ainsi, lorsqu'il rédige le livre V, Denys prévoit de consacrer plus de place à cet événement dans la suite de son œuvre⁷².

Quant à la description des *Ludi Magni* (passage 8), Denys l'annonçait dès le livre I en plaçant son lecteur dans l'attente d'une démonstration décisive sur la similitude des rites grecs et romains⁷³ et dans la perspective générale d'une enquête sur les convergences entre usages grecs et romains⁷⁴. La fin du livre VII répond donc directement à cette annonce formulée dans les dernières lignes du livre I et dont Denys rappelle la promesse au tout début de son exposé⁷⁵. De fait, dans les chapitres 70 à 73 du livre VII, Denys démontre la parenté entre Grecs et Romains en s'appuyant sur la similarité de rites entourant la célébration des jeux votifs romains avec les pratiques grecques archaïques. Bien loin de constituer un ornement théâtral, comme s'en défend Denys⁷⁶, ce passage du livre VII s'inscrit donc dans un projet

72. Il est vraisemblablement déjà en possession de la chronique cumaine qui constitue la source principale des chapitres 3 à 11 du livre VII.

73. A.R. I, 38, 4 :

[...] ἀλλὰ γὰρ ὑπὲρ μὲν τῶν θυσιῶν καὶ τῶν ἄλλων ἱερουργιῶν ὥς ἡ Ῥωμαίων πόλις συντελεῖ κατὰ τὸν Ἑλληνικὸν καὶ τὸν ἐπιχώριον τρόπον ἐν ἑτέρῳ λόγῳ δηλώσομεν [...].

« Cependant, sur les sacrifices et autres cérémonies que la cité des Romains accomplit selon le rite grec ou selon le rite indigène, nous ferons la lumière dans un autre livre [...]. »

74. A.R. I, 90, 2 [après avoir évoqué le caractère hellénique de la langue et des usages romains] :

[...] μυρία δ' εἰς τοῦτο λέγειν ἔχον καὶ πολλοῖς τεκμηρίοις χρῆσθαι δυνάμενος ἀνδρῶν τε μαρτυρίας φέρειν οὐκ ἀξίῳ ἀπιστεῖσθαι, πάντα ἀναβάλλομαι ταῦτα εἰς τὸν περὶ τῆς πολιτείας αὐτῶν συγγραφησόμενον λόγον [...].

« Bien que j'aie mille choses à dire à cet égard, que je puisse fournir beaucoup de preuves et citer des témoins dont la bonne foi n'est pas à mettre en doute, je réserve tout cela pour le livre qui sera consacré à leur organisation politique. [...] »

75. A.R. VII, 70, 2 :

[...] ὑπεσχόμην γὰρ ἐπὶ τῷ τέλει τῆς πρώτης γραφῆς, ἦν περὶ τοῦ γένους αὐτῶν συνταξάμενος ἐξέδωκα, μυρίοις βεβαιώσειν τεκμηρίοις τὴν πρόθεσιν, ἔθνη καὶ νόμιμα καὶ ἐπιτηδεύματα παλαιὰ παρεχόμενος αὐτῶν, ἃ μέχρι τοῦ κατ' ἐμὲ φυλάττουσι χρόνου, οἷα παρὰ τῶν προγόνων ἐδέξαντο.

« [...] de fait, j'avais promis à la fin du livre I, que j'ai composé sur leurs origines et désormais publié, que je confirmerais ma thèse par d'innombrables preuves, en présentant les coutumes, les lois et les usages anciens qu'ils [les Romains] conservent jusqu'à mon époque tels qu'ils les ont reçus de leurs ancêtres [...] ».

Un lien est traditionnellement établi entre ce passage du livre VII et le dernier chapitre du livre I (VII, 70, 2 : ἐπὶ τῷ τέλει τῆς πρώτης γραφῆς : « à la fin du livre I »), qui semble contenir l'annonce d'un livre consacré à l'organisation politique des Romains. À la suite de E. CARY, P.-M. MARTIN avance qu'il s'agit d'une allusion à l'ambition générale des A.R. plutôt qu'à un passage précis (« De l'universel à l'éternel : la liste des hégémonies dans la préface des *Antiquités romaines* », *Pallas* 39, 1993, p. 193-214, en part. p. 204-205). Sur cette question, voir notre article « Les *Antiquités romaines*, un laboratoire d'histoire » dans F. LE BLAY éd., *Doctrinarum disciplina. La transmission des savoirs dans le monde hellénistique et romain*, Actes du colloque organisé à l'Université de Nantes les 22-24 mars 2007, Rennes, à paraître en 2008.

76. Voir l'incipit cité *supra* p. 207. Quintilien (*Institutions oratoires*, IV, 3) indique que la *digressio* est à Rome souvent considérée comme un artifice ostentatoire à la fin du 1^{er} siècle après J.-C.

d'ensemble de l'œuvre : les annonces du livre I révèlent que Denys a choisi d'attendre le moment opportun dans son récit, le *καρπός*, pour insérer cette preuve, à savoir l'*instauratio* des *Ludi Magni* en 491.

Tel qu'il est mentionné dans le chapitre 38 du livre I⁷⁷, ce report peut avoir été décidé au vu de la qualité des arguments qu'offrait à Denys la description des jeux votifs pour étayer sa thèse. De plus, repousser cette analyse au livre VII équilibre l'économie argumentative de la démonstration en réservant l'impact de ces éléments pour un moment déjà avancé de l'ouvrage, sans épuiser tous les arguments dès le livre I. Denys place ainsi au tiers de son œuvre un jalon chronologique romain entre l'époque homérique et celle de ses lecteurs grecs contemporains. Aussi met-il en évidence le lien unissant Grecs et Romains en comparant le texte d'Homère et les mœurs des temps d'Énée aux coutumes des Romains de l'époque archaïque ainsi qu'à celles de son époque. Au moyen de cette description des rites romains du v^e siècle, Denys bâtit une passerelle à la fois temporelle et géographique entre ses contemporains et l'époque héroïque d'Énée, inscrivant dans la composition de son œuvre la figure de la continuité et de la transmission censées unir les Grecs aux Romains. Placer la description des *Ludi Magni* à cet endroit est alors un choix qui n'obéit pas à la logique du détail narratif, mais à une autre trame qui s'étend à l'ensemble des *Antiquités romaines*. Il ne s'agit pas d'apporter une explication directe de l'action en cours, mais d'entraîner le lecteur vers une réflexion sur la marche de l'histoire. Les raisons de l'indépendance des choix de composition dionysiens vis-à-vis de la narration chronologique annalistique s'inscrivent donc dans une perspective d'ensemble des *Antiquités romaines*, délivrant les axes idéologiques qui soutiennent la structure générale de l'œuvre.

LE DESSEIN IDÉOLOGIQUE DE L'HISTORIEN À L'ŒUVRE

En effet, comme pour la description des *Ludi Magni*, l'emplacement du récit de la vie d'Aristodème Malakos obéit à une logique idéologique. De fait, par sa composition particulière, le livre VII affirme l'intérêt de Denys pour la question de la tyrannie qui en constitue le principal objet, à travers le procès de Coriolan⁷⁸ et le thème majeur de la constitution mixte⁷⁹. Or si le récit de la carrière d'Aristodème offre une sorte d'entracte venant donner l'illusion du temps nécessaire aux ambassadeurs romains pour mener à terme leur mission⁸⁰, il trouve sa justification première dans la symétrie éclairante qui l'oppose à l'épisode de Coriolan. Tout comme Coriolan, Aristodème est un grand chef de guerre, comme lui il est populaire, comme

77. Voir *supra* n. 73.

78. Voir *supra* p. 199.

79. Voir *supra* p. 199.

80. Cette fonction peut être comparée à celle d'un chœur de tragédie. Denys place cette séquence entre l'évocation de la mésaventure des Romains dans la plaine pontine et l'arrivée du blé tyrrhénien. D'une façon analogue, les indications sur les comices tributes offrent une explication utile au lecteur grec en même temps qu'une transition donnant l'illusion du délai de deux semaines fixé entre les débats et le procès. Sans cet intermède, les discours ayant conduit à la décision du procès et ceux de la cérémonie judiciaire sembleraient s'enchaîner.

lui il est soupçonné de vouloir installer la tyrannie, comme lui il dispose des bénéfices de sa victoire⁸¹ en les distribuant à ses hommes au lieu de les rapporter à l'État⁸². Le motif de l'exclusion de la cité apparaît dans les deux parcours sous une forme inversée : alors qu'Aristodème chasse les aristocrates hors des murs de Cumes, Coriolan est chassé par la plèbe hors des murs de Rome. Si le lien entre les deux épisodes se limitait à ces éléments, la présence de la longue séquence consacrée à Aristodème serait essentiellement esthétique, mais elle délivre aussi une symétrie explicative qui complète le discours de Denys sur la grandeur de Rome : alors qu'Aristodème est un vrai démagogue qui s'empare du pouvoir par la force, Coriolan est faussement accusé de menées tyranniques et légalement exclu de la cité. Le livre VII présente ainsi au lecteur d'un côté une cité grecque soumise à la brutalité, aux combats fratricides et à la tyrannie, et de l'autre Rome évitant la violence par les discours, préservant la *concordia ordinum* en interrogeant son fonctionnement institutionnel. Denys offre à ses lecteurs grecs une nouvelle démonstration de la grandeur politique des Romains. Ainsi, plutôt que de « digressions », ces séquences 3 et 8 pourrait être qualifiées d'« ingressions »⁸³, puisqu'elles révèlent la pensée historique de Denys.

DES « INGRESSIONS » DANS LA TRAME HISTORIQUE

C'est dans ces passages où apparaît plus distinctement la trame de l'œuvre que la présence de l'auteur se fait plus fortement sentir et qu'il intervient même directement. En effet, les huit passages analysés dans la seconde partie de notre étude contiennent presque la totalité des occurrences de l'emploi de la première personne du singulier pour l'auteur lui-même dans le livre VII⁸⁴. Dans l'ensemble du livre VII, seules deux occurrences échappent à ces séquences : la première⁸⁵ concerne une explication adressée au lecteur grec sur le système de *nundinae* et la seconde⁸⁶, précédant de peu les conclusions de Denys sur le procès de Coriolan, donne une interprétation de la peine réclamée contre Coriolan⁸⁷. Ces interventions directes, si rares de la part d'un auteur dont on ne sait par ailleurs presque rien, soulignent l'importance de ces passages qui s'inscrivent comme des confidences de l'historien à son lecteur-auditeur, des moments d'intimité semblables à ceux qui viennent interrompre un exposé oral pour livrer

81. Celle d'Archie en 504 pour Aristodème, celle d'Antium en 591 pour Coriolan.

82. Voir chap. 6, 4 pour Aristodème et chap. 63, 1 à 64, 5 pour Coriolan.

83. Selon l'expression de M. LAUGAA, « Le théâtre de la digression dans le discours classique », *Semiotica* 4, 1971, p. 99.

84. Denys intervient directement par l'utilisation de la première personne du singulier dans les passages suivants : chap. 5, 1 ; chap. 10, 1 ; chap. 21, 3 ; chap. 65, 1 ; chap. 66, 1-2 ; chap. 70, 1-3 ; chap. 71, 1-3 ; chap. 73, 1 ; chap. 72, 2, 12 et 18 ; chap. 73, 5.

85. Chap. 58, 3 : μέχρι τῶν καθ' ἡμᾶς χρόνων (« jusqu'à notre époque »).

86. Chap. 64, 6 : κατὰ δέος, οἴμαι, τοῦ μὴ ἂν ἀλῶναι τὸν ἄνδρα θανάτου αὐτῷ τιμησάντες (« par peur, je pense, que l'homme ne fût pas condamné s'ils demandaient la peine de mort »).

87. Malgré leur contenu, ces deux passages ne sont pas distingués comme des écarts par rapport à la trame narrative. C'est pourquoi, conformément aux définitions de la « digression » adoptées *supra* (voir n. 67), ils n'ont pas été ajoutés aux huit séquences étudiées dans la seconde partie de notre exposé.

une explication essentielle ou révéler une anecdote significative. Ainsi s'affirme le rôle d'une énonciation qui, en signalant ces passages extradiégétiques, tantôt indique une explication ou un commentaire, tantôt révèle une ingression dans la trame historique.

La fonction pragmatique de cette énonciation s'impose avec d'autant plus de force que le récit historique n'est pas un art mimétique⁸⁸, mais s'inscrit par définition dans le commentaire de la réalité. Si un lecteur pressé de connaître la suite des événements pourrait omettre de lire les huit passages signalés, les interventions de Denys au sein de ces séquences n'en constituent pas moins des sortes de notices explicatives de son travail historique et de sa conception de l'histoire⁸⁹. C'est en vue de l'effet qu'il souhaite produire sur son lecteur que Denys fait concourir le rapport des faits passés, le souci de précision et de clarté, ainsi que ses interventions dans le récit. La portée idéologique des *Antiquités romaines* se fait jour à travers les enjeux de la composition du livre VII et révèle une conception du récit historique comme une force agissante décrivant des actions passées non pas seulement pour prévenir des erreurs à ne pas commettre une nouvelle fois, mais aussi et surtout pour produire des actions dans l'avenir, celles de ses lecteurs en faveur d'une réconciliation entre Grecs et Romains.

LA « THÉMATIQUE DE L'HISTORIEN »

Ainsi la logique forte de la thèse soutenue par Denys dans les *Antiquités romaines* transparait de manière plus dense dans le livre VII. À travers le ralentissement diégétique de ce livre et, en particulier, du récit de l'année 491 avec la multiplication de longs discours, la logique narrative et les stratégies discursives de Denys, bien loin de disparaître derrière le cours de l'histoire qui semble parfois se dérouler en temps réel, comme pour certains moments des débats de 491, sont soumises à un effet de verre grossissant, grâce auquel la démarche idéologique des *Antiquités romaines* s'affirme encore plus clairement. Par ces ingressions dans l'intimité de la matière historique, du sujet idéologique et de la relation de l'historien avec le lecteur, le livre VII permet au lecteur de rencontrer l'historien et de regarder avec lui le récit d'un peu plus près. Il ne faut donc pas s'étonner si ces passages se distinguent tant dans l'écriture de Denys et si le livre VII, longtemps décrié pour ses longueurs, offre en fait deux des éléments les plus importantes des *Antiquités romaines*, correspondant à la « thématique de l'historien »⁹⁰, à savoir d'une part la présentation de la constitution mixte, garante de la grandeur et de la pérennité de la République et, d'autre part, avec la description des *Ludi Magni*, la preuve la plus importante aux yeux de Denys de la parenté entre Grecs et Romains.

88. De fait, Aristote ne parle dans la *Poétique* que du théâtre et de l'épopée, ce qui permet à F. DESBORDES (*op. cit.*, p. 34) d'affirmer : « La lyrique et l'histoire ne relèvent pas de la poétique ; ce ne sont pas des arts de la *mimesis*. »

89. T. TODOROV (« La lecture comme construction », *Poétique* 24, 1975, p. 422) parle de la « fonction méta-exégétique » d'un texte, destinée à « nous initier au système d'interprétation qui sera celui de l'auteur tout au long de son texte ». Il ajoute : « Le texte contient toujours en lui-même une notice sur son mode d'emploi. »

90. Selon l'expression utilisée notamment à propos d'Hérodote et de Thucydide par R. BARTHES, « Le discours de l'histoire », *Information sur les sciences sociales*, 1967, repris dans *Essais critiques IV. Le bruissement de la langue*, Paris 1984, p. 163.